



## DECISION DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal  
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°2024-007

### Le Maire,

- Vu la délibération 2020.05.27.021-2 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020, prise conformément à l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de Launaguet afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu les articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique ;
- Vu la proposition de renouvellement tarifaire n°659-23 du Laboratoire Départemental 31 Eau-Vétérinaire-Air

### Considérant :

- Qu'il convient de contractualiser avec le Laboratoire Départemental 31 Eau-Vétérinaire-Air pour la fourniture d'analyse et de contrôle de la cuisine centrale et des sites satellites.
- Que ce contrat porte sur le contrôle de la sécurité alimentaire et la potabilité de l'eau sous la forme de 3 prestations.
- Que les crédits seront prévus sur le budget 2024

## DECIDE

**ARTICLE 1** : de signer la proposition de renouvellement tarifaire n°659-23 avec le laboratoire ci-dessous et dans les conditions ci-annexées :

↳ Laboratoire Départemental 31 « Eau-Vétérinaire-Air » - 76 chemin de Boudou –  
31140 Launaguet

**ARTICLE 2** : Le présent contrat prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**ARTICLE 3** : Les sommes nécessaires au règlement de cet avenant sont inscrites au Budget 2024.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Maire rendra compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

A Launaguet, le 02/02/2024



Le Maire,

Michel ROUGÉ



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Laboratoire Départemental 31  
Eau - Vétérinaire - Air

76, Chemin boudou  
31140 Launaguët

DEVIS N°	317-24
DATE	25/10/23
VALIDITE	31/12/2024
INTERLOCUTEUR	Céline STEIMER
VOTRE DEMANDE	
RENOUVELLEMENT	659-23

PRESTATION  PRELEVEMENT  
 COLLECTE  
 FORMATION / AUDIT / CONSEIL  
 ANALYSES  
 APPUI TECHNIQUE

ECHANTILLON  EAU  
 AIR  
 SURFACES  
 SANTE ANIMALE  
 SECURITE SANITAIRE  
 SANTE VEGETALE  
 SOLIDES

PRELEV. REALISE(S) PAR LE LD31EVA  
 FLACONNAGE OFFERT  
 REFERENT TECHNIQUE Nom : Murielle FLAMBEAU  
 Tél : 06 72 41 90 79

PROPOSITION TARIFAIRE A L'ATTENTION DE :	
Nom société:	MAIRIE DE LAUNAGUET
Adresse :	95 Chemin des Combes 31140 LAUNAGUET
N° SIRET :	
Tel :	
Email :	
Contact	
Nom :	M. PICHEREAU Stéphane
Tel :	05 61 74 66 52
Email :	cantine.rostand@mairie-launaguët.fr

FACTURATION A :	
<input checked="" type="checkbox"/>	même adresse que ci-dessus
<input type="checkbox"/>	autre adresse (préciser ci-dessous)
N° SIRET :	
Nom société / organisme :	
Adresse :	
Tel :	
Email :	

RECONDUCTION OUI/NON

RENDU DES RESULTATS A préciser

DESTINATAIRES DES RESULTATS idem payeur

Important : Merci de rappeler la référence du devis sur votre commande

RECAPITULATIF DE LA PROPOSITION TARIFAIRE

Le détail de la proposition tarifaire est fourni en annexe 1.

PRESTATION N°1 : AUTOCONTROLES ALIMENTAIRES CUISINE CENTRALE	1 260.24 €
PRESTATION N°2 : AUTOCONTROLES ALIMENTAIRES RESTAURANTS SATELLITES	335.54 €
PRESTATION N°3 : ANALYSE POTABILITE SUR L'ENSEMBLE DES SITES	369.20 €

TOTAL PRESTATIONS HT	1 964.98 €
TVA 20%	393.00 €
TOTAL PRESTATIONS TTC	2 357.98 €

ANNEXES AU DEVIS

Annexe n°1 Détail proposition tarifaire  
 Annexe n°2 Détail agréments et accréditations  
 Annexe n°3 Conditions Générales de Vente

ACCORD

Devis à nous retourner signé avec si nécessaire votre bon de commande

\*En acceptant ce devis vous déclarez avoir pris connaissance de ses annexes ainsi que de nos Conditions Générales de Vente

Franck CLAÛSSE  
 Directeur Adjoint  
 « Pôle Développement »

Nom du signataire :  
 Date : 23 janvier 2024  
 Signature\* :   
 Michel ROUGE,  
 Maire

SI VOUS ETES UN ETABLISSEMENT PUBLIC, merci de nous indiquer les éléments suivants obligatoires (depuis le 1er Janvier 2017) selon l'ordonnance du 26 Juin 2014 relatif à la dématérialisation des factures :

Code Services : .....  
 Numéro d'engagement .....  
 N° de SIRET : .....

Laboratoire Départemental 31  
Eau - Vétérinaire - AirANNEXE 1 - DETAIL DE LA PROPOSITION TARIFAIRE  
E-CLI-027 v.20

## PRESTATION N°1 : AUTOCONTROLES ALIMENTAIRES CUISINE CENTRALE

LIEU: Cuisine centrale Jean Rostand

POINTS : /

NOMBRE : 1 Dénrée alimentaire / Mois

NOMBRE : 2 LS( Germes Totaux / Coliformes Totaux ) /mois

Un plan d'Autocontrôle est fourni en annexe

TYPE D'ECHANTILLON(S)

NOMBRE D'ECHANTILLON(S)

TYPE D'ECHANTILLON(S)

denrées alimentaires

unitaire

analyses de surface

NOMBRE : 1 Audit / AN

DATE(S) :

OUVERTURE : DU LUNDI AU VENDREDI DE 7h à 15h

TYPE DE CONTENANT: Matériel stérile

QUANTITE A PRELEVER: 100g minimum de solide ou 200mL à 1L de liquide

LA TEMPERATURE DE TRANSPORT DES ECHANTILLONS est comprise entre +1°C et +8°C pour les échantillons qui ont été prélevés ou collectés à une température inférieure ou égale à +27°C.

DELAI D'ENVOI DU RAPPORT D'ANALYSES

15 jours

## 1. DEPLACEMENT ET INTERVENTION

DESIGNATION	METHODE	COFRAC	PU HT	QTITE	PRIX TOTAL HT
Forfait déplacement			38.50 €	12	offert
Prélèvement Surfaces (recherche Germes totaux et Coliformes totaux (lame gélosée))	Méthode Interne I-ICO-001 (selon NF EN ISO 18593)	NC			
Prélèvement Surfaces (recherche Listeria ou Salmonelle (écouvillons ou chiffonnettes))	Méthode Interne I-ICO-001 (selon NF EN ISO 18593)	C	5.80 €	12	69.60 €
Prélèvement Denrées Alimentaires avec ustensile labo	Méthode Interne I-ICO-001 (selon Norme XP CEN ISO/TS 17728)	C			
Prélèvement Denrées Alimentaires avec ustensile client	Méthode Interne I-ICO-001 (selon Norme XP CEN ISO/TS 17728)	NC			
TOTAL DEPLACEMENT ET INTERVENTION					69.60 €

**Objectif de l'essai :** Les prélèvements alimentaires accrédités sont réalisés sur la chaîne de fabrication ou de remise au consommateur (Distribution) en vue de vérifier les conditions d'Hygiène. Les denrées alimentaires collectées ne sont pas sous accréditation. Les prélèvements de produits congelés, les produits en vrac de type graines, farine, les coquillages et crustacés vivants, les produits altérés ainsi que les produits laitiers, ne sont pas sous accréditation.

## 2. ANALYSES

DESIGNATION	METHODE	COFRAC/AGREMENT	PU HT remisé de 17%	QTITE	PRIX TOTAL HT
Analyse de Denrées Alimentaires *	cf annexe ci-dessous		58.99 €	12	707.16 €
Analyse de surface (GT / Ct)	Méthode interne		5.40 €	24	129.48 €
TOTAL ANALYSES					836.64 €

\* Le prix donné est une moyenne, il permet de donner un ordre d'idée d'un montant annuel.

Le prix sera facturé au réel en fonction du type de matrice analysées (cf tableau ci-dessous).

## 3. AUDIT

DESIGNATION	METHODE	COFRAC/AGREMENT	PU HT	QTITE	PRIX ANNUEL HT
Audit hygiène de suivi			354.00 €	1	354.00 €
TOTAL AUDIT HT					354.00 €

TOTAL PRESTATIONS HT 1 260.24 €  
TAXES 20% 252.05 €  
TOTAL PRESTATIONS TTC 1 512.29 €



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Laboratoire Départemental 31  
Eau - Vétérinaire - Air

PRESTATION N°2 : AUTOCONTROLES ALIMENTAIRES RESTAURANTS SATELLITES

LIEU : Ecoles Arthur Rimbaud (élémentaire et maternelle)

Ecole les sables

NOMBRE : 1 Audit / AN en alternance sur les 3 sites  
NOMBRE : 2 LS( Germes Totaux / Coliformes Totaux ) / semestre / SITE  
Un plan d'Autocontrôle est fourni en annexe

TYPE D'ECHANTILLON(S) : denrées alimentaires  
NOMBRE D'ECHANTILLON(S) : unitaire  
TYPE D'ECHANTILLON(S) : analyses de surface

DATE(S) :

DELAI D'ENVOI DU RAPPORT D'ANALYSES : 15 jours

OUVERTURE : DU LUNDI AU VENDREDI DE 7h à 15h

TYPE DE CONTENANT: Matériel stérile

QUANTITE A PRELEVER: 100g minimum de solide ou 200mL à 1L de liquide

LA TEMPERATURE DE TRANSPORT DES ECHANTILLONS est comprise entre +1°C et +8°C pour les échantillons qui ont été prélevés ou collectés à une température inférieure ou égale à +27°C.

1. DEPLACEMENT ET INTERVENTION

DESIGNATION	METHODE	COFRAC	PU HT	QTITE	PRIX TOTAL HT
Forfait déplacement			38.50 €	2	offert
Prélèvement Surfaces (recherche Germes totaux et Coliformes totaux (lame gélosée))	Méthode Interne I-ICO-001 (selon NF EN ISO 18593)	NC	5.80 €	2	11.60 €
Prélèvement Surfaces (recherche Listeria ou Salmonelle (écouvillons ou chiffonnettes))	Méthode Interne I-ICO-001 (selon NF EN ISO 18593)	C			
Prélèvement Denrées Alimentaires avec ustensile labo	Méthode Interne I-ICO-001 (selon Norme XP CEN ISO/TS 17728)	C			
Prélèvement Denrées Alimentaires avec ustensile client	Méthode Interne I-ICO-001 (selon Norme XP CEN ISO/TS 17728)	NC			
TOTAL DEPLACEMENT ET INTERVENTION					11.60 €

**Objectif de l'essai :** Les prélèvements alimentaires accrédités sont réalisés sur la chaîne de fabrication ou de remise au consommateur (Distribution) en vue de vérifier les conditions d'Hygiène. Les denrées alimentaires collectées ne sont pas sous accréditation. Les prélèvements de produits congelés, les produits en vrac de type graines, farine, les coquillages et crustacés vivants, les produits altérés ainsi que les produits laitiers, ne sont pas sous accréditation.

2. ANALYSES

DESIGNATION	METHODE	COFRAC/AGREMENT	PU HT remis de 17%	QTITE	PRIX TOTAL HT
Analyse de surface (GT / CT)	Méthode interne		5.40 €	4	21.58 €
TOTAL ANALYSES					21.58 €

3. AUDIT

DESIGNATION	METHODE	COFRAC/AGREMENT	PU HT	QTITE	PRIX ANNUUEL HT
Audit hygiène de suivi			236.00 €	1	236.00 €
TOTAL AUDIT HT					236.00 €

TOTAL PRESTATIONS HT pour 1 site : 269.18 €  
TAXES 20% : 53.84 €

TOTAL PRESTATIONS TTC pour 1 site : 323.02 €

TOTAL PRESTATIONS HT pour l'ensemble des sites : 335.54 €  
TAXES 20% : 67.11 €

TOTAL PRESTATIONS TTC pour l'ensemble des sites : 402.65 €

PARAMETRES RECHERCHE EN DENREES ALIMENTAIRES	METHODES	Accréditation COFRAC	Prix Unitaire HT
Dénombrement Bacillus cereus	NF EN ISO 7932	C	14.40 €
Recherche Salmonelle	BKR 23/07-10/11	C	19.20 €
Dénombrement Microorganismes Aérobie	BIO 12/35-05/13*	C	17.10 €
	NF EN ISO 4833-1 **	C	
Dénombrement Flore lactique	TEMPO LAB	NC	18.00 €
Dénombrement Escherichia coli	BIO 12/13-02/05*	C	14.40 €
	NF ISO 16649-2**	C	
Dénombrement Staphylocoques à coagulase positive	BIO 12/28-04/10*	C	14.40 €
	NF ISO 6888-1 **	C	
Dénombrement Listeria monocytogenes	AES 10/5- 09/06	C	14.40 €
Recherche Listeria monocytogenes	AES 10/3-09/00	C	19.20 €
<b>Uniquement sur steak haché</b>			
Recherche Escherichia coli O157	NF EN ISO 16654	C	68.10 €

\* Méthode utilisée du Lundi au Jeudi

\*\* Méthode utilisée veille de Samedi et jours fériés



Laboratoire Départemental 31  
Eau - Vétérinaire - Air

PRESTATION N°3: ANALYSE POTABILITE SUR L'ENSEMBLE DES SITES

LIEU : Cuisine centrale Jean Rostand  
Ecoles Arthur Rimbaud (élémentaire et maternelle)  
Ecole les sables

FREQUENCE : Annuelle  
POINTS : Robinet cuisine  
TYPE : Instantiée  
NOMBRE : 1 potabilité / site / AN

TYPE D'ECHANTILLON(S)

Eaux de consommation

DELAI D'ENVOI DU RAPPORT D'ANALYSES

7 jours

1. DEPLACEMENT ET INTERVENTION

DESIGNATION	METHODE	COFRAC	PU HT	QTITE	PRIX TOTAL HT
Forfait déplacement					inclus dans la prestation N°1
Prélèvement EDCH	FD T 90-520	C	17.60 €	1	17.60 €
TOTAL DEPLACEMENT ET INTERVENTION					17.60 €

2. ANALYSES IN SITU

DESIGNATION	METHODE	COFRAC	PU HT	QTITE	PRIX TOTAL HT
Chlore libre	NFENISO 7393-2	C	4.10 €	1	4.10 €
Chlore total	NFENISO 7393-2	C	4.10 €	1	4.10 €
Température	méthode interne I-EP-015	C	4.10 € (OFFERTE)	1	OFFERTE
TOTAL ANALYSES IN SITU					4.10 €

3. ANALYSES

DESIGNATION	METHODE	COFRAC	PU HT	QTITE	PRIX TOTAL HT
Micro-organismes revivifiables :					
- à 22 °C	NF EN ISO 6222	C	4.70 €	1	4.70 €
- à 36 °C	NF EN ISO 6222	C	4.70 €	1	4.70 €
Spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs	NFT EN ISO 26461-2	C	10.60 €	1	10.60 €
Bactéries coliformes	NF EN ISO 9308-1	C	10.60 €	1	10.60 €
Escherichia coli	NF EN ISO 9308-1	C	10.60 €	1	10.60 €
Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	C	10.60 €	1	10.60 €
Aspect Couleur Odeur Saveur (Qualitatif)					
Aspect	Méthode interne				
Couleur apparente (qualitatif) - Méthode A	NF EN ISO 7887	NC	1.00 €	1	1.00 €
Odeur	Méthode interne				
Saveur	Méthode interne				
Turbidité	NF EN ISO 7027-1	C	4.10 €	1	4.10 €
pH	NFEN ISO10523	C	4.10 €	1	4.10 €
Conductivité	NF EN 27888	C	4.10 €	1	4.10 €
Ammonium par microflux séquentiel	Méthode interne I-CHG-076	C	5.50 €	1	5.50 €
TOTAL ANALYSES					70.60 €

TOTAL PRESTATIONS HT 92.30 €  
TAXES 20% 18.46 €  
TOTAL PRESTATIONS TTC 110.76 €

TOTAL PRESTATIONS ANNUELLES HT POUR L'ENSEMBLE DES SITES 369 20 €  
TVA 20% 73.84 €  
TOTAL PRESTATIONS ANNUELLES TTC POUR L'ENSEMBLE DES SITES 443.04 €



CRITERES D'ANALYSES MICROBIOLOGIQUES

E-CL-1077 v.20

- Je définit les critères microbiologiques ci-dessous fournis par le L031EVA
Je définit moi-même mes propres critères microbiologiques et m'engage à les fournir au L031EVA avant le début de la prestation.

Le Client choisit dans le devis d'opter ses critères d'analyses selon les deux options suivantes :

Option 1 : Le L031EVA réalise des recherches et/ou dénombrements bactériologiques spécifiques pour chaque nature de produit, conformément au tableau ci-dessous. Les critères définis dans ce tableau ont été déterminés en vue d'atteindre les objectifs fixés par les Réglements européens en vigueur (RE n°2073/2005 modifié notamment par le RE 1831/2003) et selon les référentiels ci-dessous :

- Les notes de service et instructions de la D.G.A.L.
Les règles d'hygiène applicables pour la fabrication, l'emballage et la distribution des denrées alimentaires (R.F. n°812 B 833/2004, Arrêté ministériel du 21/12/2009...)
Les avis de l'A.N.S.E.S (ex. A.F.S.S.A.) et notamment les avis du 18/04/07 (saïsson n°2006-SA-0215), du 13/03/08 (saïsson n°2007-SA-0374) et du 14/11/08 (saïsson n°2008-SA-0083), et du 10-04-09 (saïsson n°2008-SA-0395), pour les indicateurs d'hygiène des procédés ;
Les critères définis par des fédérations du domaine alimentaire comme ceux établis par la F.C.D. (Fédération des Entrepreneurs, du Commerce et de la Distribution) ou la restauration, le CEPROC ;
Les Guides de Bonnes Pratiques d'Hygiène (G.B.P.H.), et l'Inspection des Crèches : exemple GEPH « Produits fumés et/ou salés et/ou marinés » ;
Le règlementation nationale abrogée, en effet le ministère de l'Agriculture permet que les professionnels maintiennent l'utilisation des critères sur lesquels ils se basaient en 2005, s'ils sont pertinents, même s'il s'agit de critères abrogés depuis (Arrêtés ministériels du 21/12/73, du 28/05/87...)
ou encore l'accreditation analytique du laboratoire (Intra...)

Ces analyses ont donc pour but de valider les procédés de fabrication des denrées alimentaires. Ainsi sont recherchés des critères d'hygiène (afin de statuer sur l'acceptabilité des procédés de fabrication et distribution) et réglementaires et/ou de sécurité (permettant de statuer sur l'acceptabilité des denrées alimentaires).

Les paramètres microbiologiques recherchés, comme l'interprétation des résultats et éventuellement les commentaires émis, sont fonction :
- du nombre de laboratoires européens et nationaux en vigueur (RE n°2073/2005...), lorsqu'ils existent ;
- des risques inhérents aux produits et/ou process si ces éléments sont fournis au L031EVA.

Option 2 : Le client définit ses propres critères d'analyse. Dans ce cas il fixe les paramètres bactériologiques à rechercher ainsi que les méthodes d'analyse et les seuils associés (dans ce cas, l'annexe ci-dessous du présent document ne s'applique pas).

CRITERES MICROBIOLOGIQUES

Table with columns: Nature, Description, Exemple, Indicateur de risque / Critère de sécurité, Critères, Critères bactériens, Définition. Rows include categories like Préparation cuite, Préparation composée assemblée à froid, Charcuterie, and Boucherie (viandes et autres).





E-CLASH 1/35

PLAN D'AUTOCONTROLE

- Le plan d'échantillonnage est fourni par le client, celui-ci s'engage à le fournir au préalable au LDSIEVA.
- L'échantillonnage est réalisé selon la proposition ci-dessous.

Autres remarques :

DÉJEUNERS ALIMENTAIRES							
Zone	Produit	Agent Chimique	Date 1	Date 2	Date 3	Résultat	
Entrées	Crudités						
	Crudités (à l'ail)						
	Charcuterie						
	Charcuterie						
Plats	Salade dressée						
	Plat complexe						
Desserts	Entremets - autres						
	Pâtisserie						
Matériaux généraux	Vitroles						
	Plastique - bois						
Autres	Autres						
	Autres						
DÉJEUNERS ALIMENTAIRES MIXES							
Zone	Produit	Agent Chimique	Date 1	Date 2	Date 3	Résultat	
Entrées	Crudités						
	Crudités (à l'ail)						
	Charcuterie						
	Charcuterie						
Plats	Salade dressée						
	Plat complexe						
Desserts	Entremets - autres						
	Pâtisserie						
Autres	Autres						
	Autres						
CONTRÔLE DE SURFACES GERMES TOTAUX/COUFORMES TOTAUX SUR LAMES							
Zone	Zone de Post	Agent Chimique	Date 1	Date 2	Résultat		
Zone de production	Plan de travail						
	Couteau						
	Ecumoire à Louche						
	Mains personnelles						
	Autre (à préciser)						
	Plan de travail						
	Couteau						
	Plaque à découper						
	Serre trancheur à Rail à légumes						
	Roque à chariot						
	Robot cuisine (arme à ball)						
	Mains personnelles						
	Ustensiles bébé (cuillère - tétine)						
	Autre (à préciser)						
Plonge Détartré	Gastro inox purifié						
	Autre (à préciser)						
Stockage	CF inox filets						
	Faon Interne AF						
Recommandés suite à résultats NC	Autre (à préciser)						
	Autre (à préciser)						
CONTRÔLE DE SURFACE LISTERIA SUR CHIFFONNETTE							
Zone	Zone de Post	Agent Chimique	Date 1	Date 2	Résultat		
A préciser	A préciser						



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Laboratoire Départemental 31  
Eau - Vétérinaire - Air

ANNEXE 2 - DETAIL DES AGREMENTS ET ACCREDITATIONS

ECU/07 v.20

LD31EVA ACCREDITE COFRAC SELON LE REFERENTIEL ND EN ISO 17025 - ACCREDITATION N° 1-1104 et N° 1-6926 POUR LES PROGRAMMES :

Unité Technique	Service	Référentiels d'accréditation COFRAC	
Interventions Extérieures	Assistance technique / Prélèvement, Contrôle et Diagnostic	LAB GTA 29	Echantillonnages d'eau et essais physico-chimiques des eaux sur site
		LAB REF 30	Exigences spécifiques pour l'accréditation des organismes procédant aux mesures de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (ERP)
		LAB INF 40	Echantillonnage des sédiments et mesures sur site
		LAB GTA 41	Analyses biologiques des milieux aquatiques
Laboratoires de Physico-Chimie	Chimie organique & minérale	LAB INF 53	Aérobiocontamination (air et surfaces)
		LAB GTA 05	Analyses physico-chimiques des eaux
		156	Analyse des boues et des sédiments
		Agronomie	Analyses de terres
		LAB GTA 26	Analyses de résidus de pesticides et de contaminants organiques dans les denrées alimentaires destinées à l'homme ou aux animaux, les matrices biologiques d'origine animale
		LAB GTA 30	Analyses de substances autorisées ou non à usage vétérinaire ou zootechnique. (uniquement antibiotiques) (ex 99.5 et 99.6)
		LAB REF 27 A	Exigences spécifiques pour l'accréditation des organismes procédant aux contrôles des expositions professionnelles aux agents chimiques dans l'air des lieux de travail
		LAB REF 30	Qualité de l'air intérieur dans les ERP
		LAB GTA 96 A	Essais d'évaluation de la qualité de l'air ambiant
		LAB GTA 35	Analyses de radionucléides dans l'environnement, dans les produits d'origine animale et les denrées alimentaires destinées à l'homme ou aux animaux (ex 99.4)
		Laboratoires de Biologie	Sécurité Sanitaire
LAB INF 53	Aérobiocontamination (air et surfaces)		
BIOM/DLSA	Essais et analyses de Biologie Moléculaire en Santé Animale.		
LAB GTA 40	Essais et analyses en virologie végétale (ex 163)		
Laboratoires de Biologie	Santé animale	LAB GTA 59	Analyses microbiologiques des produits et environnement agro-alimentaires
		Parasito.SA	Parasitologie en santé animale
		LAB GTA 32	Essais et analyses en virologie animale (ex 112)
		LAB GTA 27	Essais et Analyses en Immuno-Sérologie Animale (ex 109)
		167	Analyses de déistige par tests rapides des encéphalopathies spongiformes transmissibles
LAB GTA 35	Essais et analyses en bactériologie animale (ex 114)		

LD31EVA AGREE PAR :

MINISTÈRE	DOMAINES
Ministère de la Santé	Eaux de consommation et de boîtes
Ministère de l'Environnement	Pour la Région Midi-Pyrénées pour les eaux minérales embouteillées ou destinées au thermalisme
Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire de la forêt	Eaux naturelles, eaux résiduaires, sédiments et boues
	Sécurité sanitaire et la nutrition : 48 agréments
	Santé publique vétérinaire : 21 agréments



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Laboratoire Départemental 31  
Eau - Vétérinaire - Air

## ANNEXE 3 - CONDITIONS GENERALES DE VENTE

E-CU-027 v.20

Horaires du LD31EVA	<p>Les horaires du Laboratoire sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture : du Lundi au Jeudi : 8h30 à 17h30 sans interruption et le vendredi de 8h30 à 17h00 sans interruption</li> <li>- Collecte/prélèvement des échantillons : de 8h30-17h.</li> <li>- Audit Hygiène et Formations : de 7h- 19h.</li> </ul>
Service d'astreinte	<p>En cas d'urgence sanitaire, le LD31EVA dispose d'un service d'astreinte lui permettant de mobiliser rapidement ses techniciens pour faire face à des situations nécessitant une réactivité immédiate. Celles-ci seront alors facturées avec majoration du forfait d'astreinte.</p> <p>Les numéros de téléphone d'urgence sont communiqués à la préfecture et aux principaux services de l'Etat.</p>
Proposition de prestations	<p>Le Conseil départemental de la Haute-Garonne/LD31EVA s'engage à répondre à la demande du client et à proposer une prestation qui présente les caractéristiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- analyses réalisées, prélèvement ou collecte (si demandé par le client)</li> <li>- flaconnage (si demandé par le client)</li> <li>- frais de transport (dans certains cas)</li> <li>- référence des méthodes et techniques analytiques,</li> <li>- accréditation ou non, agréments sur les différents domaines d'analyse concernés par la demande client,</li> <li>- prix (en euros HT sauf si mention contraire), délai d'analyses,</li> <li>- conditions d'acheminement des échantillons,</li> <li>- sous-traitance (si nécessaire),</li> <li>- durée de la validité de la proposition,</li> <li>- plan d'autocontrôles (proposé par le LD31EVA et suivi par l'établissement permettant une meilleure rotation et incluant l'analyse des risques faite avec le client)</li> <li>- conditions générales de vente.</li> </ul> <p>La proposition est personnalisée au client et peut également contenir d'autres éléments spécifiques nécessaires et correspondants à la demande. Elle doit être signée des deux parties. Le laboratoire se réserve le droit de refuser une demande.</p>
Reconduction	<p>Les propositions établies par le LD31EVA sont reconductibles de plusieurs façons :</p> <p><b>Reconduction tacite</b> : ce contrat est tacitement reconductible à la date d'anniversaire (date de signature du contrat). La reconduction est réalisée annuellement. Si le client ou le LD31EVA ne souhaite pas reconduire ce contrat, la demande de résiliation doit être effectuée par courrier avec accusé de réception dans un délai minimum de 2 mois entre la réception du courrier et la date d'échéance du contrat en cours.</p> <p><b>Reconduction expresse</b> : ce contrat est expressément reconductible, le client ou le LD31EVA doit adresser la demande de reconduction par courrier recommandé avec accusé de réception ou email. Le client ou le LD31EVA peut dénoncer cette reconduction dans les 15 jours suivant la réception du courrier de reconduction. Dans le cas de la reconduction expresse, silence vaut acceptation.</p> <p>Dans les deux cas de tacite et expresse reconduction, tous les ans, le contrat reconduit peut voir les éléments le composant être modifiés (tarifs, méthodes, ...), le LD31EVA s'engage à informer le client de toutes modifications liées à son contrat par courrier ou email.</p> <p><b>Contrat sans reconduction</b> : le client et le LD31EVA s'engagent sur des prestations ponctuelles et n'étant reconduits que dans des cas exceptionnels.</p> <p><b>Contrat à durée pluriannuelle</b> : ce contrat engage le client et le LD31EVA sur plusieurs années, avec des tarifs qui peuvent être garantis fixes. Sa reconduction sera réalisée à son échéance si le client et le LD31EVA le souhaitent.</p>
Modalités de prélèvements et de collecte	<p>Le technicien du LD31EVA chargé du prélèvement fixera à la semaine -1 le jour exact du prélèvement.</p> <p>Un planning est établi mensuellement pour les prélèvements et les collectes de denrées alimentaires et de surfaces ; le jour de passage est défini aléatoirement.</p> <p>Le respect des bonnes pratiques d'Hygiène et de Sécurité est pris en compte par les agents préleveurs (tenue vestimentaire et utilisation de matériel stérile si nécessaire).</p> <p>Pour les prélèvements nécessitant l'utilisation d'un groupe électrogène embarqué à bord d'un véhicule, il sera nécessaire de prévoir soit des accès aménagés soit l'intervention d'un deuxième technicien, ou l'aide d'une personne représentant le client, le jour des visites. Le coût d'un deuxième technicien du laboratoire serait imputé au poste prélèvement dans les conditions définies pour ce poste.</p> <p>Pour toute dégradation ou vol d'appareil mis à disposition sur le site du client, le LD31EVA facturera les frais de réparation et/ou de remplacement au client.</p> <p>Le LD31EVA met à disposition sur la demande du client des notices explicatives pour la réalisation des prélèvements dans les bonnes conditions.</p>
Flaconnage	<p>Le flaconnage est facturé au client sauf si le devis mentionne le contraire. Les frais d'expédition du flaconnage ne sont pas inclus dans cette proposition sauf si mentionnés. Le coût de flaconnage inclut les frais d'achat, de recyclage ou d'élimination des flacons.</p> <p>A la demande du client, le LD31EVA lui indiquera le nombre et type de flacons et d'échantillon nécessaires pour les prestations objet du présent contrat, s'ils ne sont pas mentionnés sur le devis.</p>
Méthodes analytiques	<p>Les modalités de pré-stockage s'effectuent selon les normes en vigueur, sauf demande spécifique du client.</p> <p>Plusieurs méthodes analytiques peuvent être proposées pour une même prestation, si aucune méthode n'est spécifiée dans la demande et/ou la commande du client, le LD31EVA propose et/ou réalisera par défaut les méthodes permettant de répondre au mieux aux besoins du client.</p> <p>Dans le cas où l'échantillon arrive sans demande spécifique, les méthodes analytiques et prix appliqués sont mentionnés dans le catalogue de prestations de l'année en cours disponible sur demande du client ou sur la proposition tarifaire réalisée par le LD31EVA.</p> <p>D'autre part, le laboratoire se réserve le droit d'utiliser des méthodes d'analyses équivalentes à celles proposées au client à condition de ne pas utiliser une méthode non accréditée à la place d'une méthode accréditée.</p>
Délai	<p>Le délai d'envoi des résultats d'analyse est le délai calculé entre le jour de réception de l'échantillon et / ou de la demande complète et le jour d'envoi des résultats.</p> <p>Ce délai d'analyses est spécifié sur la proposition du LD31EVA ou précisé au client lors de sa demande d'analyse. Le délai mentionné correspond à un délai maximum en jours ouvrés. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans l'envoi des résultats ne pourra donner lieu au profit de l'acheteur à des dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande. En cas de livraison considérée non-conforme par le client, ce dernier devra confirmer des réserves par écrit dans les cinq jours ouvrés suivant la réception des résultats, par courrier recommandé et AR.</p>
Rendu de résultats	<p>Les rapports d'analyses sont envoyés par courrier. A la demande du client, le LD31EVA peut utiliser d'autres modalités de transfert des rapports d'analyses.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si le client souhaite un envoi automatique par mail, il en fait la demande auprès du LD31EVA afin que nous établissions une convention de preuve qui valide cet envoi (attention : chaque échantillon correspondra à un e-mail).</li> <li>- Si le client souhaite la consultation via accès Extranet, il en fait la demande auprès du LD31EVA afin que nous établissions une convention de preuve qui valide cet accès. Cet accès est sécurisé via un identifiant et un mot de passe. Le client veille à garder ces identifiants en sécurité et prévient le LD31EVA de tout changement de situation.</li> </ul> <p>Les résultats font l'objet d'un rapport d'analyses qui selon les types d'analyses incluent une déclaration de conformité et/ou une interprétation des résultats. Dans le cas de résultats non conformes pouvant porter atteinte à la santé publique, le responsable technique vous informe de manière urgente (par téléphone, télécopie ou mail) et les résultats peuvent être envoyés aux autorités officielles.</p> <p>Le laboratoire peut reporter sur les rapports d'analyses des critères fournis par des référentiels (réglementation ministérielles, préfectorales, exigences clients...) ou des références particulières que le client peut transmettre au laboratoire. Si les référentiels ne font aucune mention quant à la prise en compte des incertitudes dans leur spécification, les clients doivent préciser au LD31EVA s'ils souhaitent que les incertitudes, accompagnant les résultats d'analyses, figurent sur les rapports d'analyses. En l'absence de ces indications, le LD31EVA ne tiendra pas compte des incertitudes pour effectuer ses déclarations de conformité ou non-conformité.</p> <p>Les données qui ont permis d'établir le rapport d'essai ainsi que les documents d'accompagnement des prélèvements (DAP, Feuilles Navettes...) et les documents de traçabilité seront conservés par le LD31EVA selon les règles définies par le système de management de la qualité relative aux conditions d'archivage et reprenant les exigences ministérielles. Les rapports d'analyses pourront être signés par signature manuscrite numérisée.</p> <p>La reproduction d'un rapport du LD31EVA n'est autorisée que sous la forme d'un fac-similé intégral. Pour d'autres formats de reproduction des résultats, Merci de nous consulter. Dans le cas où une tierce personne serait rattachée à la demande (exemple: autorité sanitaire), le client autorise le LD31EVA à transmettre les résultats à celle-ci.</p>



Laboratoire Départemental 31  
Eau - Vétérinaire - Air



Accréditation	<p>Le LD31EVA est accrédité COFRAC pour de nombreux programmes (cf annexes techniques disponibles sur le site <a href="http://www.cofrac.fr">www.cofrac.fr</a>). De façon générale, un rapport à en tête COFRAC contient au moins une analyse accréditée COFRAC.</p> <p>Toute analyse couverte par une accréditation COFRAC est mentionnée sur la proposition de prestation par un C dans la colonne correspondante.</p> <p>Les paramètres accrédités peuvent être rendus occasionnellement hors accréditation, l'accréditation n'est alors pas mentionné sur le rapport d'essai.</p>
Sous-traitance	<p>Il est possible que des circonstances imprévues nous obligent à apporter des modifications au contenu de notre offre (panne d'appareil...). Généralement cela peut correspondre au recours à la sous-traitance et/ou à un changement de méthode d'analyse. La signature du présent document, votre bon pour accord ou bien l'émission d'un bon de commande s'y référant nous indique votre accord pour la sous-traitance de vos échantillons. Le LD31EVA se réserve le droit de choisir le laboratoire sous-traitant le mieux adapté pour répondre à la demande (accréditation, agrément...).</p> <p>Cas de sous-traitance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exceptionnellement : dans le cas où le LD31EVA n'est pas en mesure, exceptionnellement, de réaliser les prestations faisant partie de son domaine de compétence.</li> <li>- Analyses non réalisées au LD31EVA : le LD31EVA se chargera de transférer les échantillons dont les paramètres à rechercher ne sont pas réalisés en interne vers un ou plusieurs laboratoire(s) compétent(s). Ces derniers pourront, selon les exigences du client et selon ce qui est indiqué sur le présent contrat, expédier directement les rapports d'essai et la facture au client.</li> </ul> <p>Le LD31EVA se réserve le droit de refacturer au client les frais d'expédition des échantillons ainsi que des frais de gestion de dossier si nécessaire. La liste des principaux laboratoires sélectionnés comme sous-traitants potentiels par le LD31EVA est consultable sur demande.</p>
Tarifs	<p>Les prestations du Conseil départemental de la Haute-Garonne/LD31EVA sont facturées sur la base des propositions tarifaires émises ou à défaut des tarifs en vigueur au jour de la réception des échantillons. Ils sont libellés en euros et majorés du taux de TVA en vigueur si besoin. Des éventuels frais pour traitement en urgence et mise en place de procédures particulières pourront être rajoutés, après accord préalable du client.</p> <p>Des analyses demandées en urgence, nécessitant la mise en place de procédures particulières, sont facturées avec un surcoût.</p>
Facturation	<p>La fréquence de facturation est définie par le client (ponctuelle, mensuelle...).</p> <p>Les factures et avis de paiement sont envoyés par la Pairie Départementale et sont payables comptant sous 30 jours. Aucun escompte ne sera accordé pour règlement anticipé.</p>
Cas de Force majeure	<p>La responsabilité du Conseil départemental de la Haute-Garonne/LD31EVA ne pourra pas être mise en œuvre si la non exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.</p>
Tribunal compétent	<p>Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.</p> <p>À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Toulouse.</p>
Conseil	<p>Le LD31EVA est présent pour vous guider en cas de résultats positifs afin de vous aider à mettre en place le plan d'action adéquat.</p> <p>Le LD31EVA peut vous informer sur les réglementations en vigueur. N'hésitez pas à nous contacter.</p>
Réclamation	<p>Si vous souhaitez adresser une réclamation au LD31EVA, vous pouvez l'adresser à votre interlocuteur habituel ou au service Qualité-Sécurité. Le processus de traitement des réclamations peut vous être transmis sur demande.</p>
Confidentialité & Impartialité	<p>Le LD31EVA s'engage à réaliser les missions que vous lui confierez en toute impartialité, dans le respect de la déontologie professionnelle, et à conserver confidentielle toute information à ce sujet (sauf cadre réglementaire spécifique dont vous serez avisé préalablement).</p>



## Laboratoire Départemental 31 Eau - Vétérinaire - Air

### ANNEXE 4 suite - CONDITIONS TECHNIQUES AUTRES

#### Conditions d'acceptabilité des échantillons d'air :

Le LD31EVA se réserve le droit de refuser des échantillons ou d'enlever l'accréditation sur certains résultats dans les cas suivants : si les échantillons ne sont pas revenus au laboratoire dans leur conditionnement initial, si la cartouche benzène a subi une perte de masse de plus de 20%, si le temps d'acheminement non réfrigéré dépasse les 48h.

Si ce n'est pas le LD31EVA qui prélève ou collecte les échantillons, sa responsabilité prendra effet à partir du moment où l'acceptabilité de l'échantillon a été validé.

#### « Paquet hygiène »

Afin de répondre aux exigences du « Paquet hygiène », les autocontrôles alimentaires visent à rechercher 2 types de germes :

- les critères dits de sécurité et les critères dits d'hygiène définis par le règlement européen (CE) n°2073/2005 modifié.

#### Prestation de Conseil, Audit, Formation

Toute prestation de ce type fait l'objet d'un devis transmis au client sur la base des informations adressées par lui. Toute modification du lieu d'exécution, de la nature de la prestation, du nombre de participants ou autre devra être portée à la connaissance du LD31EVA sans délai. Il peut en résulter une modification du devis et du prix. Tout devis est valable pour une durée définie dans le devis lui-même. L'accord est conclu accepté lors de la réception par le LD31EVA du devis non modifié ou complété et revêtu de la signature d'un représentant légal du client. Le client est engagé dès la signature du devis. Le bénéfice de la prestation est personnel au client et ne peut être cédé sans l'accord préalable et écrit du LD31EVA. Les dates retenues par les parties pour la réalisation de la prestation sont fermes et ne peuvent faire l'objet d'une modification sans accord préalable et écrit du LD31EVA. Aucun recours à la sous-traitance ne sera réalisé en cas d'impossibilité du LD31EVA de réaliser la formation.

#### Recherche d'Escherichia coli O157

Selon la note de service DGAL/SDSSA/N2012-8181 du 13/08/12 la recherche d'Escherichia coli O157 s'effectue sur un mélange de 5 échantillons (n=1 ; recherche dans 25g) en modifiant le jour d'échantillonnage chaque semaine de façon à couvrir chaque jour de la semaine.

=> Un résultat non satisfaisant peut avoir un impact sur la santé publique et il est de la responsabilité de l'exploitant de prendre les mesures qui s'imposent (retrait/rapel des lots défectueux, information des fournisseurs si nécessaire, information et collaboration avec les services de l'Etat en charge de la sécurité sanitaire).

En cas de dénombrement de légionella (species et/ou pneumophila), le LD31EVA s'engage à vous communiquer par téléphone et par fax, les résultats dès leur obtention (lectures provisoires à 3,5 ;... jusqu'à 10 jours. Lecture définitive à 10 jours). L'objectif cible est de maintenir une concentration en Legionella pneumophila inférieure à 1000 UFC/L.

Au niveau des établissements de santé : au niveau des points d'usage accessibles à des patients à risque identifiés par le comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN), la concentration en Legionella pneumophila doit être inférieure au seuil de détection (50 UFC/L).

Au niveau de bains à remous (SPAS) : les Legionella pneumophila ne doivent pas être détectées. (Circulaire du 27 juillet 2010)

En cas de résultat positif de légionella (supérieur à 1 000 UFC/L), le LD31EVA conserve les souches de légionella isolées (species et/ou pneumophila) pendant 3 mois au congélateur à une température comprise entre -24°C et -28°C sur des cryobilles pour envoi si nécessaire au Centre National de Référence des Légionelles (CNR-L) de Lyon.

Appliquer les mesures qui doivent être prises selon la Circulaire du 22 avril 2002 et la Circulaire du 28 octobre 2005, si ces circulaires ne sont pas adaptés à votre situation : adopter un plan d'action visant à prévenir les risques liés aux proliférations de légionelles : Arrêté du 1er février 2010

#### Eaux de gâchage NF EN 1008

\* Délai de remise des échantillons fixé à 15 jours maximum

\* NB : L'eau potable distribuée est réputée conforme aux prescriptions de document NF EN 1008/juillet 2003.

\* Les eaux usées ne sont pas acceptées.

Le laboratoire assure la conservation des échantillons en général 15 jours après analyse sauf exigences particulières.



<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL de la HAUTE-GARONNE</b> <b>Laboratoire Départemental 31</b> <b>Eau – Vétérinaire - Air</b> <b>76 Ch. Boudou, 31140 Launaguet</b> <b>Tel : 05.62.10.49.00</b>	<b>DEMANDE D' ANALYSES</b>
DEMANDEUR :	N° dossier :
Code client : Activité :	Convention :
PAYEUR (correspondant) :	Référence (bon de commande, devis) :
Tel :	Fax :
DESTINATAIRES DES RESULTATS (prescripteur) :	
PRELEVEUR :	Date :           à           heure
LIEU DE PRELEVEMENT (= SITE) :	
AMENE AU LABO. PAR (rayé la mention inutile) :	
CLIENT COLLECTE LD31 TRANSPORTEUR (nom) :	Date :           à           heure
CADRE DE LA DEMANDE :	
REMARQUES :	Risques particuliers liés à l'échantillon :



Laboratoire Départemental 31 Eau – Vétérinaire - Air		DEMANDE D'ANALYSES		
Réf. Demandeur				
Nature de l'échantillon (cocher la case correspondante)				
AIR				
BOUES				
CONTRÔLE D'AMBIANCE (AIR SURFACE)				
DECHET				
DIALYSE				
EAUX CHAUDES SANITAIRES				
EAUX CONDITIONNEES MINERALES				
EAUX DE CONSOMMATION				
EAUX DE PROCESS EAUX PROPRES				
EAUX DE PROCESS INDUSTRIELS				
EAUX DES ETAB. DE SANTE				
EAUX INDUSTRIELLES				
EAUX SOUTERRAINES				
EAUX SUPERFICIELLES				
EAUX USEES URBAINES				
IRDEFA (TAR)				
PIEZOMETRES				
PISCINES				
SEDIMENTS				
SOLS				
AUTRES :				
Point précis de prélèvement				
N° DE DEVIS DIPOLE				
et / ou liste des paramètres demandés				
Flaconnage par point				
Plastique Bactériologie		en 1 L en 500 mL en 250 mL	en 1 L en 500 mL en 250 mL	en 1 L en 500 mL en 250 mL
Plastique Chimie		en 2 L en 1 L en 500 mL en 250 mL	en 2 L en 1 L en 500 mL en 250 mL	en 2 L en 1 L en 500 mL en 250 mL
Verre		en 2 L en 1 L en 500 mL en 250 mL	en 2 L en 1 L en 500 mL en 250 mL	en 2 L en 1 L en 500 mL en 250 mL
Autres				